

Attitude recommandée en présence de ...

Escherichia coli entérohémorragique (EHEC) : infection diarrhéique

Comprend également: Escherichia coli producteur de Shigatoxines (STEC), Escherichia coli producteur de Verotoxine (VTEC)

Autres appellations ou pathologies analogues

Dénomination	Colite à Escherichia entérohémorragique, Entérite à Escherichia entérohémorragique, Gastro-entérite à Escherichia entérohémorragique, Infection à Escherichia entérohémorragique
--------------	--

Mesures concernant la personne infectée (cas source)

Mesure N°1	<p>Eviction</p> <p>Situations justifiant l'application de la mesure: Eviction d'un enfant: nécessaire si la capacité de l'établissement à maintenir les mesures d'hygiène est dépassée Eviction d'un adulte: souhaitable si la personne est amenée à dispenser des soins à des nourrissons de moins de 6 mois</p> <p>Groupes à qui la mesure est applicable: Cercle préscolaire: crèche, garderie, jardin d'enfant, maman de jour Cercle parascolaire et associatif: camp</p> <p>Personnes à qui la mesure est applicable: Tout enfant fréquentant le groupe et tout adulte professionnellement actif dans le groupe</p> <p>Levée de la mesure: Dès 48 heures suivant l'arrêt de la diarrhée aiguë</p>
------------	---

Mesures concernant les personnes exposées

Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation...	...ni aucune précaution particulière.
--	---------------------------------------

Mesures concernant les locaux

Mesure N°1	<p>Contrôle de l'application stricte des mesures standard d'hygiène, en particulier lavage des mains</p> <p>Groupes à qui la mesure est applicable: Cercle préscolaire: crèche, garderie, jardin d'enfant, maman de jour Cercle parascolaire et associatif: camp</p>
Mesure N°2	<p>Port de gants jetables par le personnel lors du change d'un enfant symptomatique</p>

Attitude recommandée en présence de ...

	<p>Groupes à qui la mesure est applicable: Cercle préscolaire: crèche, garderie, jardin d'enfant, maman de jour</p>
Mesure N°3	<p>Renforcement des mesures de nettoyage et désinfection des locaux, objets et jouets</p> <p>Situations justifiant l'application de la mesure: Situation de flambée telle que définie dans la rubrique <i>Caractéristiques épidémiologiques</i></p> <p>Groupes à qui la mesure est applicable: Cercle préscolaire: crèche, garderie, jardin d'enfant, maman de jour Cercle parascolaire et associatif: camp</p> <p>Détails de la mesure: Lien</p>

Caractéristiques épidémiologiques

Mode de transmission de l'infection	Transmission interhumaine faeco-orale ou par eau/aliment contaminé
Durée de la période d'incubation avant le début de la maladie	Minimum: 1-2 jours Maximum: 10 jours
Définition d'une flambée ou épidémie	≥2 cas épidémiologiquement liés

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

Maladie à déclaration obligatoire (et adresses des médecins cantonaux)	Cas isolé + Flambée Oui, dans un délai de 24 heures Lien
Modalités pratiques de la déclaration	Rubrique <i>Maladies A-Z</i> ou rubrique <i>Flambée de cas</i> Lien